



Permis B – AAC – Supervisée
Automatique – remise à niveau
Permis moto – scooter – 125cm3

FORMATION

Permis moto

A (max 100ch)

Passage A2 vers A

Détenteur du permis A2 depuis 2 ans minimum
obligation de réaliser 7heures de formation sans
examen

Pièces à fournir pour la constitution de votre dossier :

- Adresse mail + numéro de portable
- 1 code photo numérique
- 1 photocopie du permis de conduite A2
- 1 enveloppe format A5 affranchie à 100grs
- Photocopie recto verso de la pièce d'identité du demandeur.
- Justificatif de domicile daté de moins de 6 mois au nom du demandeur sinon photocopie de la carte d'identité de la personne, attestation d'hébergement et justificatif à son nom
- 1 attestation de formation sera délivrée à la fin des 7heures par nos soins.
- 1 photocopie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté pour les personnes ayant moins de 25 ans.

21 Rue Maréchal Joffre – 56700 HENNEBONT – Tél : 02.97.36.59.09 ou 06.23.19.72.61

Mail : erwannrieux56700@gmail.com

Site internet : www.erieux.com

Siret : 828 546 150 00016 – Agrément : E1705600030

